



PROMOTION ACTIVE DE NOTRE PROPOSITION

Pour rendre les HLM encore plus utiles socialement

Après une année d'attente, la FLHLMQ a finalement rencontré la ministre des Affaires municipales, Nathalie Normandeau et son adjoint parlementaire, Vincent Auclair, le 27 janvier dernier. Sans prendre aucun engagement formel, la ministre s'est toutefois montrée réceptive à notre démarche qu'elle considère très positive puisque nous prenons la peine de formuler une proposition globale pour rendre les HLM encore plus utiles socialement. Elle prend acte de nos demandes et verra quelles suites elle peut y donner.

Elle nous a avisé qu'elle remettait à plus tard la publication de sa politique d'habitation et que d'ici là, elle confiait à son adjoint parlementaire le soin d'organiser des débats au sein d'une *Table Québec-Habitation* où nous pourrions faire valoir notre proposition globale.

Sensibilisons tous les député-e-s du Québec

Pour convaincre le gouvernement d'accorder de l'importance à notre proposition, la FLHLMQ a entrepris une tournée d'assemblées publiques dans les grands centres du Québec. À Québec, Montréal, Sherbrooke, Trois-Rivières et Ville de Saguenay, notre proposition a été médiatisée par les grands journaux. Plus de 200 organismes, offices et municipalités ont aussi, jusqu'ici, endossé notre proposition. Les mesures précises que nous proposons ont donc pour effet de susciter un véritable débat au

sein de tous ceux et celles qui veulent améliorer les HLM.

Plusieurs députés des 3 formations politiques ont déjà été rencontrés et nous invitons fortement nos 300 associations membres à aller rendre visite à leurs députés, en mars et avril, pour leur demander ce qu'ils et elles pensent de notre proposition.



De gauche à droite : Vincent Auclair avec deux membres du CA de la FLHLMQ, Jean Crépeau et Jacqueline Moisan, en compagnie de la ministre Normandeau.

Une occasion en or dès le prochain budget

Comme les HLM sont un programme à frais partagés avec Ottawa, la présidente de la FLHLMQ, Manon Jean, met au défi le ministre des Finances, Michel Audet, d'injecter, dès son prochain budget, 49,6 millions \$ dans les HLM du Québec pour ainsi générer des investissements supplémentaires de 95,3 millions \$ en provenance du fédéral et de 13,6 millions \$ des municipalités. Avec des surplus scandaleux de 4,3 milliards \$ dans les coffres de la SCHL, le gouvernement Harper aurait ainsi l'opportunité de nous démontrer son fédéralisme d'ouverture.

Cela permettrait de réaliser 2000 nouveaux HLM par année, de hausser de 60 M \$ à 100 M \$ le budget alloué à la

rénovation des logements et d'investir 2,6 M \$ directement dans les projets menés par les 400 associations de résident-e-s de HLM pour se sortir de la pauvreté ou pour assurer le maintien à domicile des personnes âgées. La FLHLMQ demande au gouvernement du Québec de procéder à une véritable reconnaissance de l'action bénévole en HLM en accordant 24 \$/logement/année aux associations et à la FLHLMQ, en constituant un Fonds de 1,5 M \$ pour la consolidation des associations pour familles et 1 M \$ pour l'achat d'équipements appropriés aux activités des personnes âgées.

L'investissement requis serait vite épongé par la diminution des coûts en services sociaux et de santé engendrés par la pauvreté et l'isolement.

suite en page 2

RÉNOVATION DE NOS HLM

Pétition au ministre des Finances

De partout au Québec, des milliers de locataires ont écrit au ministre Michel Audet pour lui demander d'augmenter de 60 à 100 millions \$ le budget alloué à la rénovation des HLM. Son attaché politique nous a avoué que le ministre avait été surpris par le nombre de correspondances qu'il a reçues à ce sujet et qu'il ne se doutait pas que les HLM avaient autant besoin de réparation un peu partout à travers la province.

Tant mieux si nous avons contribué à faire l'éducation du ministre des Finances. Qu'il sache seulement que pour le seul office de Kativik, gestionnaire de 2 000 logements pour familles dans le nord du Québec, les besoins en rénovation majeure sont estimés à un grand total de 300 millions \$ alors que l'office ne reçoit que 7 millions \$. Plusieurs familles vivent à 19 dans des logements de 3 chambres à coucher. Vous trouverez dans le tableau qui suit d'autres exemples des besoins criants des offices un peu partout au Québec.

TABLEAU DES BESOINS EN RÉPARATIONS MAJEURES

Municipalité	Budget demandé	Budget octroyé
Alma	160 000 \$	104 000 \$
Drummondville	425 000 \$	200 000 \$
La Tuque	800 000 \$	200 000 \$
Longueuil	2,7 M \$	1,1 M \$
Louiseville	90 000 \$	60 000 \$
Montréal	48 M \$	24 M \$
Québec	9,2M \$	5,6 M \$
Saguenay	1,6 M \$	800 000 \$
Shawinigan	530 000 \$	150 000 \$
Sherbrooke	1,3 M \$	600 000 \$
Trois-Rivières	800 000 \$	600 000 \$

Promotion active de notre proposition...

suite de la page 1

TABLEAU DES MESURES PROPOSÉES

Mesures	Contribution SCHL	Contribution Québec	Contribution villes
2000 nouveaux HLM	71 M \$	35 M \$	10 M \$
Faire passer de 60 à 100 millions \$ le budget pour la rénovation des HLM	24 M \$	12 M \$	3,6 M \$
Supporter les projets de lutte à la pauvreté chez les familles	167 000 \$	1,583 M \$	25 000 \$
Maintien à domicile des personnes âgées	167 000 \$	1,083 M \$	25 000 \$
Total	95,3 M \$	49,6 M \$	13,65 M \$

De plus, deux propositions permettraient au gouvernement du Québec d'économiser immédiatement 7,6 millions \$ par année dans le fonctionnement des HLM :

- **Regroupement de 493 petits offices en 75 offices régionaux** : économie de 4 millions \$ (selon le rapport du Vérificateur du Québec, 1995)
- **Attribution de 20 % des HLM à des ménages travailleurs** : économie de 3,6 millions \$.

Que dire à votre député-e ?

Tous les députés siégeant à l'Assemblée nationale du Québec ont reçu par courriel notre proposition globale. Certains, comme le député de Borduas, Jean-Pierre Charbonneau, nous ont déjà écrit pour nous assurer de leur soutien.

Nous vous demandons d'aller remettre à votre député-e une copie de la *proposition globale de la FLHLMQ pour rendre les HLM encore plus utiles socialement* et de lui demander s'il ou elle est prêt-e à signer la déclaration de soutien.

Nos demandes se résument simplement :

- Utiliser complètement les 24 \$/logement/année autorisés par la SCHL pour financer les associations de locataires et un programme de formation continue de la FLHLMQ et non pas se limiter à 15 \$ comme le fait la SHQ ;
- Investir 1,5 millions \$ dans un Fonds pour consolider les projets des associations pour familles dans le cadre de la Stratégie de lutte à la pauvreté ;
- Investir 1 million \$ dans un Fonds pour financer les activités des associations pour personnes âgées et ainsi favoriser leur maintien à domicile.
- Allouer 20 % des logements disponibles à des ménages travailleurs à faible revenu pour créer des milieux de vie mieux équilibrés.
- Augmenter de 60 M \$ à 100 M \$ le budget de rénovation des HLM ;
- Regrouper les 493 petits offices en 75 offices régionaux pour être capable d'assumer les pouvoirs d'une véritable décentralisation vers les régions.

Certaines de ces mesures seraient défrayées à 60 % par le fédéral, à 30 % par le provincial et à 10 % par les municipalités car les HLM sont un programme à frais partagés entre les 3 paliers de gouvernement. D'autres, comme le regroupement des petits offices ou l'augmentation du pourcentage de ménages travailleurs permettraient au gouvernement de réaliser des économies de plus de 7 millions \$ (voir le texte à gauche).

HLM POUR FAMILLES SANS SALLE COMMUNAUTAIRE

Longueuil trouve des solutions

Grâce au soutien du CCR, qui trouvait inconcevable qu'on puisse encourager les familles à s'organiser sans pouvoir leur offrir les espaces communautaires pour y arriver, l'of-



fice de Longueuil fait des pas de géant pour ses locataires. Après des années d'efforts, l'Association des locataires de Bienville, un regroupement de 180 familles situé près du métro Longueuil, a eu le grand plaisir d'inaugurer son nouveau local magnifiquement aménagé par l'office d'habitation. C'est la deuxième association à se voir accorder un local puisque l'an passé, l'office a attribué un logement à l'Association des locataires du triangle Berthelet, un ensemble de 86 logements pour familles. Dans l'arrondissement de St-Hubert, l'Association a obtenu des locaux lui permettant d'aménager une friperie et une salle de musculation pour les jeunes. L'Office a aussi consenti un local pour les activités du CCR de Longueuil.

L'initiative heureuse de Longueuil démontre donc aux autres offices qu'il est possible d'aménager des locaux pour les activités des locataires même si, à l'origine, les gestionnaires ont commis l'erreur de ne pas en prévoir. Il n'est jamais trop tard pour bien faire !

Des changements positifs dans le PAICS 2006

Dans la dernière semaine de février, toutes les associations de locataires de HLM du Québec ont reçu un exemplaire du formulaire du Programme d'aide à l'initiative communautaire et sociale en HLM (PAICS). Ce programme permet de procurer jusqu'à 20 000 \$ pour financer les projets des associations de locataires.

Il vaut la peine de prendre le temps de remplir ce formulaire puisque l'an passé, plus de la moitié des associations qui ont soumis une demande ont reçu une réponse positive. D'autant plus, qu'il y a du nouveau en 2006, grâce à la collaboration de la Société d'habitation du Québec, qui a accepté certaines de nos propositions pour rendre le PAICS plus accessible.

Les associations pour personnes âgées pourront constater à la lecture du guide, à la page 9, que des assouplissements ont été apportés pour favoriser l'achat d'équipements de loisirs ou le remplacement de mobilier. Il est également possible de présenter des demandes pour poursuivre des projets qui ont déjà été financés l'année précédente.

Les associations ont jusqu'au **18 avril**

pour poster leur projet au bureau de la Société d'habitation du Québec. À la FLHLMQ, notre collègue, Élisabeth Pham,

est disponible pour répondre à vos questions au 1-800-566-9662. Bonne chance !

Un programme d'assurance fait sur mesure pour les associations

La Société d'habitation du Québec a demandé au courtier d'assurance ActiPrima de développer un plan d'assurance pour répondre aux besoins de la plupart des associations de locataires.

La proposition permettrait d'offrir au coût de 85 \$ par association de locataires, une protection de base qui couvrirait les principaux risques :

Garantie	Franchise	Montant
A – Dommages corporels, dommages matériels et/ou privation de jouissance	500 \$	1 000 000 \$
B – Préjudice personnel		1 000 000 \$
C – Frais médicaux		2 500 \$
D – Responsabilité locative		500 000 \$

Les associations intéressées à souscrire une telle police d'assurance pourraient également demander des protections additionnelles afin de couvrir certaines particularités. Certains cas demanderont une analyse plus approfondie (par exemple les camps de jour avec les enfants ou une patinoire). À ce moment, la tarification et/ou la décision de souscrire le risque varieront en fonction du résultat de cette analyse par l'assureur.

Une rencontre doit avoir lieu prochainement entre le courtier ActiPrima, la SHQ, le Regroupement des offices et la FLHLMQ afin de s'entendre sur les modalités du programme pour ensuite en faire la promotion.

Toutes les associations recevront donc bientôt un document explicatif à ce sujet.

N'oubliez pas de le faire adopter par vos membres

Lors de votre assemblée générale annuelle, il est absolument nécessaire de présenter votre bilan financier à vos membres pour qu'il soit officiellement adopté. De la même façon, vous devez présenter et faire adopter des prévisions budgétaires. Celles-ci doivent identifier précisément les plus grosses dépenses (par exemple l'achat de balançoires ou des sorties coûteuses) mais peuvent demeurer flexibles. Il reviendra ensuite aux membres du conseil d'administration de gérer dans le cadre des prévisions votées par l'ensemble des locataires.

Lors de cette présentation, les membres présents qui en font la demande ont le

droit de consulter vos livres et toutes les factures justifiant vos dépenses.

Les membres actifs de l'association peuvent, sur résolution du conseil d'administration et sur présentation de factures, se rembourser pour les dépenses encourues dans le cadre de leur bénévolat (par exemple pour du transport ou des achats de matériels) mais ils et elles ne peuvent d'aucune façon se rémunérer pour leurs actions.

La directive de la SHQ prévoit que les associations doivent dépenser au moins 50 % du montant reçu de l'office. Sinon celui-ci pourrait être retenu sur votre sub-

vention de l'année suivante. Vous devez donc avoir des pièces justificatives prouvant que vous avez dépensé au moins la moitié de votre 15 \$. Pour le reste, vous êtes fortement encouragés à développer des activités d'autofinancement ou à trouver des commanditaires pour gonfler vos revenus et multiplier vos activités.

L'office ne peut pas diminuer sa subvention parce que vous avez développé d'autres sources de financement.

Pour plus de détails, consultez le site web de la FLHLMQ à l'adresse suivante : www.flhlmq.com/Les_associations/Finances/

Proposez un plan d'activités

Lors de l'assemblée générale annuelle, il est recommandé de soumettre à vos membres un programme d'activités que vous voulez réaliser durant l'année. Il s'agit de présenter une grille horaire des activités qui auront lieu dans la salle communautaire. Par exemple :

	Lundi	Mardi	Merc.	Jeudi	Vend.	Sam.	Dim.
<i>Matin</i>	Exercice	Café-rencontre	Exercice	Libre	Ligue de dards	Réunion du comité	Messe
<i>Après-midi</i>	Casse-tête	Présence du CLSC	Baseball-poche	Conférencier invité	Cours de danse	Cuisine collective	Bingo
<i>Soir</i>	Bingo	Carte	Bingo	Cartes	Souper communautaire	Libre	Prêt de la salle aux jeunes

Vous pouvez également demander à vos locataires de suggérer d'autres activités pour remplir votre grille horaire et trouver des personnes responsables pour s'en occuper.

C'est le conseil d'administration de l'association qui a la responsabilité de gérer la salle. Il n'est cependant pas nécessaire d'être présent à toutes les activités. Le conseil peut déléguer la responsabilité de certaines activités à d'autres locataires.

Par exemple, le bingo peut être pris en main par un ou deux locataires. Ils doivent cependant rendre des comptes de leur travail au conseil d'administration de l'association. En plus d'alléger votre travail, cela prépare la relève.

Vous devriez également demander à vos membres sur quels dossiers collectifs ils et elles souhaiteraient que l'association fasse des représentations. Par exemple : obtenir un meilleur déneigement, faire changer les tapis des corridors, la sécurité, etc. Vous pouvez aussi soumettre des projets concernant l'aménagement ou des projets collectifs comme des cuisines collectives, des cours de peinture, etc. Encore là, il est possible de déléguer les responsabilités de ces tâches à des personnes intéressées à l'intérieur ou à l'extérieur du comité.

Erratum concernant l'accès aux procès-verbaux

Dans notre bulletin n° 46, nous écrivions que « dans un jugement rendu en juillet 2003, la commissaire Me Diane Boissinot ordonnait à l'office municipal du Haut-Richelieu de remettre une vingtaine de procès-verbaux et d'autres documents adoptés par le conseil d'administration à un locataire qui en faisait la demande. »

À la demande du conseil d'administration de l'office du Haut-Richelieu, nous tenons à apporter le rectificatif suivant. Il est bien vrai que la Commission d'accès à l'information a ordonné à l'office de remettre copie des procès-verbaux à un citoyen de la municipalité qui en avait fait la demande mais celui-ci n'était pas locataire de l'office, contrairement à ce que nous écrivions dans notre article. Il s'agissait plutôt, selon l'office, « d'une démarche partisane d'un candidat à la mairie » auquel l'office refusait de donner accès aux informations demandées.

Ce jugement démontre toutefois à tous les locataires de HLM du Québec que si un simple citoyen a le droit d'obtenir les procès-verbaux de l'office, à plus forte raison, les locataires qui sont directement concernés par les décisions de l'office ont également ce même droit.

Une expérience plus avancée que la nôtre

Sans le savoir, nous avions de la famille outre-mer. La FLHLMQ a récemment pris contact avec le président du Conseil consultatif des locataires de l'Habitation Moderne-Woluwe-Saint-Lambert (CoCoLo-hmw) en Wallonie, Patrick Allaer. Celui-ci nous écrit :

« Nous sommes ravis d'apprendre que vous avez découvert notre site Internet et remarqué la convergence de buts entre votre fédération et notre association.

Toutes proportions gardées (la Région de Bruxelles-Capitale n'est pas comparable au Québec : 39.000 logements – loués – répartis entre 33 sociétés immobilières), les conseils consultatifs de locataires qui ont été institués chez nous en 2002 vivent sans doute des situations analogues, mènent les mêmes combats et sont confrontés aux mêmes difficultés que vous.

C'est pourquoi nous acceptons bien volontiers votre proposition d'échange d'expériences qui ne saurait être que fructueuse. Nous nous permettrons de mentionner votre suggestion sur notre site et de mettre un lien vers le vôtre. »

La composition et le fonctionnement des CoCoLo

Les CoCoLo sont des conseils consultatifs des locataires qui ressemblent étrangement à nos comités consultatifs de résidant-e-s (CCR). Il y a cependant quelques différences intéressantes qui pourraient probablement nous servir pour améliorer nos propres CCR. Nous les avons soulignés dans le texte.

La loi belge oblige chaque société immobilière à avoir un conseil consultatif composé de 5 à 15 locataires élu-e-s pour une période de 3 ans. Cette élection a lieu à date fixe et au moins 5 % des locataires doivent participer au scrutin pour que celui-ci soit valable. Une Commission de recours a été instaurée pour s'assurer du bon déroulement des élections et pour statuer sur les contestations en matière d'élection.



Tous les locataires peuvent assister aux réunions du conseil et interpeller ses membres dans le cadre des compétences du conseil. Le CoCoLo organise, au moins une fois l'an, une rencontre de tous les locataires pour faire rapport de ses activités.

Lorsqu'il n'y a pas de CoCoLo d'instauré, la société immobilière a l'obligation, deux fois l'an, de tenir des assemblées générales pour consulter les locataires sur les sujets qui seraient autrement traités par le conseil consultatif.

Les sociétés immobilières mettent à la disposition des CoCoLo des locaux pour leurs réunions et leurs remettent les informations nécessaires à l'exercice de leurs compétences. Elles assurent également une formation continue aux locataires élus.

Deux représentants du CoCoLo participent aux réunions du conseil d'administration de la société immobilière, sans toutefois détenir une voix délibérative.

Les pouvoirs et les compétences du CoCoLo

Le CoCoLo émet des avis au Conseil d'administration de la société immobilière sur toute question autre qu'à caractère individuel. Sauf dans le cas d'urgence justifiée par des circonstances imprévisibles, l'avis préalable du comité consultatif est requis sur : les travaux de

rénovation, les activités d'animation au sein des sites, les modifications de législation ayant un impact sur les locataires, les modifications au règlement d'immeuble ainsi que de tout point que 5 % ou plus des locataires demandent de discuter.

Le comité consultatif ne peut émettre des avis que si la moitié

de ses membres est présente. Les avis comportent les opinions minoritaires émises par au moins 20 % des membres présents.

Si la société immobilière ne suit pas l'avis émis par le CoCoLo, elle doit motiver sa décision. Les décisions des sociétés immobilières peuvent être annulées si celles-ci n'ont pas respecté l'obligation de demander des avis au conseil consultatif.

Le CoCoLo peut initier ou collaborer à des activités d'animation au sein des sites de logements sociaux.

Le gouvernement prévoit annuellement le budget nécessaire au fonctionnement du conseil consultatif.

Un échange d'expériences

Grâce à la collaboration de la SHQ, il est fort possible que nous puissions inviter une délégation de locataires belges à venir témoigner de leur expérience à notre congrès de juin 2007. Une délégation de la FLHLMQ pourrait également aller à Bruxelles pour vérifier sur le terrain comment les locataires vivent leur implication au sein des conseils consultatifs.

Vous pouvez consulter le site web de nos amis wallons au : www.cocolo-hmw.org/NEWCOCOLO/acueil.htm.

Doit-on rémunérer les locataires au CCR ?

Le CCR de Québec a voté une résolution demandant à la FLHLMQ de faire des pressions auprès de la SHQ pour obtenir l'attribution de jetons de présence pour les locataires participant aux rencontres du CCR, comme c'est déjà la pratique à Québec lors des réunions du conseil d'administration de l'office. Les 14 membres du conseil d'administration de la FLHLMQ ont donc discuté de la question lors de leur réunion des 6 et 7 décembre 2005.

Depuis 30 ans, la participation des administrateurs dans les 547 offices de la province est considérée, par la SHQ, comme étant du bénévolat. Par contre, des villes comme Québec et Montréal ont pris la décision de rémunérer leurs administrateurs sous forme de jetons de présence (100 \$ ou 200 \$) et elles en défraient donc elles-mêmes les coûts à l'extérieur des budgets accordés par la SHQ.

Concernant le financement des CCR, la FLHLMQ a obtenu au cours de la dernière année, une directive de la SHQ indiquant que les offices devaient rembourser les frais de déplacement, les frais de garde et accorder un budget de fonctionnement aux locataires.

Lors de notre dernier congrès, de mai 2005 à Québec, les associations et les CCR présents ont voté des résolutions mandatant le CA de la FLHLMQ pour faire des représentations, notamment pour que la subvention de fonctionnement des associations soit augmentée de 15 \$ à 21 \$ et que 3 \$ soient accordés à la FLHLMQ pour un programme de formation continue à l'intention des locataires. Comme organisme démocratique, la FLHLMQ a l'obligation de respecter les mandats et les priorités établis par ses membres en congrès

La question que le CCR de Québec souève pose un débat de fond quand à savoir si la FLHLMQ doit revendiquer des mesures pour favoriser l'action bénévole dans les associations de locataires, les comités de secteur, les CCR et sur les CA d'offices ou si elle revendique pour les locataires d'être rémunérés, sous une forme ou une autre, pour être actif au sein de la structure de participation de l'office. C'est une question qui n'est pas du ressort de notre conseil d'administration puisqu'elle changerait fondamentalement notre approche et nos revendications et elle devrait donc être discutée par l'ensemble de nos membres en congrès.

Les membres du conseil d'administration invitent donc les locataires du CCR de Québec à venir soumettre cette proposition au prochain congrès de la FLHLMQ qui aura lieu en juin 2007.

Projet sur la sécurité dans les HLM pour familles

Cinq associations pour familles de Laval, Longueuil, Châteauguay et Montréal ont accepté de travailler en étroite collaboration avec la FLHLMQ à la réalisation d'un projet intitulé *Imaginer un avenir meilleur pour nous et nos enfants*.

Ce projet financé dans le cadre du *Programme de mobilisation*

des collectivités permettra d'inviter les parents à se regrouper pour identifier les principaux problèmes de sécurité ou de voisinage auxquels ils font face et d'initier des initiatives pour les résoudre.

Voici un résumé des différentes étapes de notre projet :

ACTIVITÉS	OBJECTIFS	RESPONSABILITÉS	ÉCHÉANCIER
Réalisation d'un sondage auprès des résident-e-s	Pour évaluer leur perceptions concernant la sécurité et le civisme	Élaboré par la FLHLMQ et mené par l'association	Mars 2006
Compilation des résultats du sondage et rencontre spéciale avec les membres du CA de l'association	Pour analyser les résultats du sondage	Réalisée par la FLHLMQ	Avril 2006
Présentation des résultats du sondage en assemblée générale spéciale des locataires	Pour discuter des pistes pour solutionner les principaux problèmes	Convoquée par l'association conjointement avec la FLHLMQ	Mai 2006
Rencontre des résident-e-s intéressé-e-s à former un comité de travail de l'association	Élaborer un plan de travail avec des objectifs prioritaires, des moyens et un échéancier	Animée par la FLHLMQ et des membres du CA de l'association	Juin 2006
Actions du comité	Pour donner suites aux recommandations formulées par l'assemblée générale	Comité de travail supporté par la FLHLMQ	Juillet-novembre 2006
Bilan avec le CA de l'association et entrevues auprès des locataires participants	Évaluation des résultats obtenus	Mené par la FLHLMQ avec le CA de l'association	Novembre 2006

Si d'autres associations sont intéressées par ce type de démarche, le sondage de départ est disponible sur notre site internet au www.flhlmq.com

Négociation entre la santé et la SHQ

Depuis plusieurs mois, les différents propriétaires de logements sociaux (SQH, Regroupement des offices, Regroupement des OBNL) discutent avec le Ministère de la santé et des Services Sociaux (MSSS) pour tenter d'obtenir des ressources et du financement pour loger les personnes en difficulté dans les HLM, les coops et les OBNL.

Alors qu'un document de travail circulait au sein du réseau de la santé pour fin de consultation, la SHQ n'avait nullement prévu de consulter ses locataires. Heureusement, le document a fini par filtrer dans les médias et la SHQ s'est subitement rappelée qu'elle devrait, elle aussi, consulter ses partenaires, notamment la FLHLMQ. Voici donc les principales remarques que nous avons adressées à la ministre Normandeau sur ce sujet.

- Nous considérons que le cadre est important pour faciliter l'obtention de ressources humaines et financières de la part du MSSS mais que le financement du support communautaire devrait reposer également sur l'ensemble des ministères concernés par la lutte à la pauvreté.
- Nous appuyons la mise en place de services pour venir en aide aux locataires éprouvant des difficultés pour assurer qu'ils et elles puissent demeurer dans leur logement, mais à la condition que cela se fasse dans une perspective d'intégration sociale qui respecte le caractère résidentiel des HLM. Nous ne voulons pas convertir nos HLM en CHSLD.
- Le cadre ignore totalement l'existence des 400 associations de résident-e-s dans la définition des partenaires. Pourtant, une étude, menée par le LAREPPS, démontre qu'elles sont responsables de 70 % des activités de

développement communautaire réalisées dans les HLM. En conséquence, nous souhaiterions y voir inscrit la reconnaissance de l'action bénévole en HLM menée par plus de 2000 résident-e-s. Cette reconnaissance est essentielle si nous voulons obtenir un financement adéquat et le soutien des ressources humaines en organisation communautaire en provenance des CSSS.

- L'absence totale de la mention des familles dans les 40 pages de documents alors qu'elles constituent la moitié des gens éprouvant des difficultés en HLM constitue une preuve évidente que les priorités du MSSS ont pris le dessus dans la rédaction du cadre.
- Dans le chapitre sur la concertation, un outil essentiel, on oublie également de souligner l'existence des 300 Comités consultatifs de résident-e-s qui ont pour mission de favoriser la vie communautaire en HLM et de formuler des avis sur les meilleures initiatives à prendre pour y arriver.
- Nous déplorons l'absence d'un fonds dédié à la reconnaissance et au financement du support communautaire. De la somme de 10 M \$, demandée par l'ensemble des organismes pour le financement du soutien communautaire, nous avons formulé des mesures spécifiques de l'ordre de 2,6 M \$ pour les HLM qui permettraient d'assurer le maintien à domicile des personnes âgées et une lutte efficace contre la pauvreté chez les familles.
- Nous refusons finalement de voir subordonner le développement de nouveaux logements sociaux aux priorités des CSSS comme le laisse entendre le document de travail.

En conclusion, nous espérons que la ministre tiendra compte que les associations de résident-e-s sont aux premières lignes lorsqu'il s'agit d'assumer le fait que les HLM sont des milieux de vie qui ne ferment pas à 16h00. Elles assument, sur une base bénévole, une bonne part de responsabilités dans le soutien social en HLM. Nous apprécierions donc grandement que leurs actions puissent être reconnues à leur juste valeur.

RAPPROCHEMENT LOCATAIRES/GESTIONNAIRES

Des efforts louables de partenariat

La Table de concertation sur les HLM publics a décidé de mettre en place 2 comités de travail qui pourraient, d'ici la fin 2006, émettre des suggestions intéressantes pour les locataires. Ces comités sont composés de représentant-e-s de la SHQ, du regroupement des offices, de l'Association des directeurs et de la FLHLMQ.

Un premier comité vise à suggérer des mesures précises ciblant les HLM qui pourraient être reprises dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale adopté par le gouvernement. Gabrielle Couture, représentante de la Mauricie à la FLHLMQ siègera sur ce comité.

Le deuxième comité a comme mandat de recenser les différentes ententes de collaboration avec le réseau de la santé pour poser un avis sur les modèles viables, acceptables et respectueux de la mission et du rôle des HLM. Pour la FLHLMQ, Nicole Sirois, représentante de l'Estrie siègera sur ce comité.

Pour la FLHLMQ, il s'agit de lieux de concertation importants où nous pourrions notamment faire cheminer un bon nombre des mesures incluses dans notre *proposition globale pour rendre les HLM encore plus utiles socialement* mais aussi développer de nouvelles idées en consensus avec les gestionnaires.

Forum habitat à Vancouver

Le vice-président de la SHQ, Claudel Toussaint, a invité un-e représentant-e de la FLHLMQ à participé à une table ronde sur l'action des citoyen-ne-s à l'intérieur du logement social qui aura lieu du 19 au 23 juin.

Plus près de nous, la FLHLMQ participera également à un atelier lors du congrès de l'ACFAS (Association francophone pour le savoir), qui se tiendra du 15 au 19 mai 2006 à l'Université McGill à Montréal.

La directive de la SHQ sera mieux ventilée

Alors que la Santé publique incite les propriétaires d'immeubles de personnes âgées à prévoir des mesures préventives pour s'assurer qu'une grande vague de chaleur n'ait pas pour effet de provoquer le décès de nombreuses personnes comme ce fût le cas en France en 2003, la SHQ a adopté une directive qui a pour conséquence de limiter l'utilisation des climatiseurs.

S'appuyant sur cette directive, émise en 2005, certains offices ont adopté des résolutions interdisant l'installation de climatiseurs dans leurs HLM ou posent des conditions d'installation très coûteuses. Certains offices ont évoqué des raisons de sécurité et d'autres, une volonté de réduire la facture d'électricité. Un conseiller en gestion de la SHQ a également interdit à un office de climatiser la salle communautaire considérant qu'il s'agis-

sait d'une dépense inutile pour laquelle la société refuserait de payer.

Lors de la dernière rencontre de la Table de concertation sur les HLM publics, à la demande de la FLHLMQ, la SHQ a accepté de bien vouloir revoir sa directive afin de ne pas nuire à l'installation de climatiseurs et même favoriser la climatisation des salles communautaires comme mesure préventive.

CCR DE DRUMMONDVILLE

Une autre victoire pour la présence des animaux

En collaboration avec l'office, le Comité consultatif des résident-e-s, a organisé, en octobre 2005, un référendum sur la présence des animaux de compagnie. Depuis des années, l'office maintenait la ligne dure sur cette question interdisant totalement la présence des chiens et des chats dans ses logements.

Avec un taux de réponse de 69 %, 470 locataires sur un total de 681 se sont prononcés dans le cadre d'un vote secret. 57 % des locataires se sont montrés en faveur de la présence des chats. À compter du 1^{er} juillet 2006, l'office autorisera donc la présence de chats dans



ses immeubles à certaines conditions (opéré, dégriffé et gardé à l'intérieur des logements). Dans 2 immeubles, où les locataires demeuraient majoritairement opposés à la présence des animaux, ceux-ci continueront d'être interdits.

Une consultation semblable a également eu lieu plus récemment à Daveluyville, où les familles se sont très majoritairement prononcés en faveur de la présence des animaux alors qu'il y avait égalité des votes chez les personnes âgées. Le CA de l'office n'a cependant pas encore statué sur le vote de ses locataires.

Pour Claude Bernier, président du CCR de Drummondville, ainsi que pour son chat Hendrix, il s'agit d'une preuve que les locataires ont un réel pouvoir d'influencer les règlements de l'office. Il faut cependant faire comme lui et y mettre le temps et les énergies pour y arriver !

Pourquoi devenir membre de la FLHLMQ ?

Votre association ou CCR pourra bénéficier de ses services et de son soutien. Vous contribuerez aussi à créer un mouvement fort et représentatif qui sera mieux à même de défendre et d'améliorer la qualité de vie de vos membres. La cotisation annuelle est de 25 \$ par association ou CCR (50 \$ pour les 100 logements ou plus).

Il vous suffit de remplir et de nous retourner ce coupon.

Nom de l'organisme _____

Personne à contacter _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Tél. () _____ Téléc. () _____

Nombre de logements _____

Joindre un chèque au nom de la

FLHLMQ, 1215, de la Visitation, bur. 105, Montréal, Qc, H2L 3B5

Pour contacter la fédération

Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec
1215, de la Visitation,
local 105, Montréal, H2L 3B5

Téléphone : (514) 521-1485
1-800-566-9662

Télécopieur : (514) 527-3403
Courriel : info@flhlmq.com
Web : www.flhlmq.com